

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 28 juin 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt juin, s'est rassemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

M. Tarek HAMMAN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Michelle DAJON est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.49/06.24

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 24 logements
Résidence de la Rivière- Avenue du Clairval
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 27.06.2024

Délibération n°: D.49/06.24

Objet :
Budget Ville
Opération de réhabilitation de 24 logements
Résidence de la Rivière- Avenue du Clairval
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Monsieur BELGHACHEM indique que la société Logéo Seine a pour projet la réhabilitation de 24 logements locatifs, situés Résidence de la Rivière, Avenue du Clairval. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer le confort et le cadre de vie des habitants.

Aussi, par courrier en date du 12 janvier 2024, la société Logéo Seine a sollicité un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100% pour deux prêts (CDC PAM et CDC ECO PRET) d'un montant garanti de 914 171 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque des territoires (anciennement Caisse des Dépôts et Consignation) pour le financement de cette opération de réhabilitation selon un programme de travaux qui concerne essentiellement :

- la rénovation thermique des enveloppes du bâtiment et la réfection de certains équipements techniques (*L'ensemble immobilier est recensé de type E par le Diagnostic de performance énergétique (DPE) en consommation énergétique et en C concernant les gaz à effet de serre. L'objectif des travaux est d'atteindre une consommation énergétique classée C : avec l'isolation des façades, de la toiture terrasse et des sous faces de plancher caves, ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures et occultations*),
- des travaux en parties privatives : changement de VMC, remplacement des portes palières, et mise en sécurité électrique des logements,
- des travaux sur les parties communes : création d'un SAS thermique pour l'entrée de chaque niveau.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que Logéo Seine a décidé de contracter deux prêts d'un montant total de 914 171 euros pour l'opération de réhabilitation de 24 logements locatifs, situés Résidence de la Rivière, Avenue du Clairval,

Considérant que ladite société sollicite un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, soit 914 171 euros pour les prêts qu'elle envisage de contracter auprès de la Banque des Territoires,

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ce prêt sont les suivantes :

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 27.06.2024

Délibération n°: D.49/06.24
Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 24 logements
Résidence de la Rivière- Avenue du Clairval
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

O CDC PAM

Montant total du prêt garanti : 590 171 euros

Taux d'intérêt : Livret A + 0,60%

Durée : 25 ans

Différé : 24 mois

O CDC ECO PRET

Montant total du prêt garanti : 324 000 euros

Taux d'intérêt : Livret A - 0,45%

Durée : 20 ans

Différé : 24 mois

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de deux prêts d'un montant total garanti de 914 171,00 euros, souscrits par la Société Logéo Seine auprès de la Banque des Territoires,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Michelle DAJON.